

ESADMM CA 17/07/2019
 Délibération n°DELIB_06_FI_19_07_17_DM_1

Reçu le



ÉCOLE
 SUPÉRIEURE
 D'ART ET DE DESIGN
 MARSEILLE -
 MÉDITERRANÉE

184, AVENUE DE LUMINY
 13288 MARSEILLE CEDEX 9
 04 91 82 83 11
 www.esadmm.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE
 Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Budget - Exercice 2019

Approbation de la Décision Modificative N°1

Conseil d'administration

Séance du 17 Juillet 2019

Délibération n°DELIB_06_FI_19_07_17_DM_1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept Juillet 2019,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,
 Sur convocation de Madame la Présidente en date du 5 juillet 2019,

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du Code Général des Collectivités territoriales ;
- L'Instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement ;
- Les délibérations du Conseil d'Administration n°05_FI_18_12_10_BUDGET_PRIMITIF_2019 du 10 décembre 2018 portant approbation du Budget Primitif 2019 et n°05_FI_19_05_15_BS_2019 du 15 Mars 2019 portant approbation du Budget Supplémentaire 2019 ;

CONSIDÉRANT

- l'annulation de la séance du 5 juillet 2019 pour absence de quorum,

ESADMM CA 17/07/2019
Délibération n° DELIB_06_FL_19_07_17_DM_1

La Présidente,

EXPOSE

La décision modificative n°1 de l'exercice 2019 a pour vocation d'ajuster les inscriptions budgétaires, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements de l'ESADMM.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres budgétaires, ainsi que des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent, et qu'elles sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 nécessite les ajustements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2
---------------------------------------	----

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions journalières	VOTE (3)	TOTAL (=2+3+4+5)
011	Unions de communes rurales	105 398,00	0,00	-20 945,38		725 400,00
012	Charges de personnel et honoraires	5 710 980,00	0,00	47 000,00		5 757 980,00
014	Aliments et de produits		0,00	0,00		0,00
06	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	-1 000,00		2 340,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 526 378,00	0,00	33 400,00		6 491 460,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 430,00	0,00	10 490,00		31 270,00
699	Charges imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses autres que fonctionnement	26 430,00	0,00	10 490,00		32 270,00
028	Mémoire d'annulation de rattachement (3)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de rattachement (3)	105 398,00		0 000,00		1 000,00
043	Opérations d'ordre de rattachement de la section de base			0,00		0,00
	Total des dépenses créées en fonctionnement	6 787 206,00	0,00	34 190,00		6 753 820,00
	TOTAL	6 787 206,00	0,00	34 190,00		6 753 820,00

D 602 RESULTAT REPORTE DE L'ANTERPE (3)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPLETES	6 753 820,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions journalières	VOTE (3)	TOTAL (=2+3+4)
515	Régime des impôts	145 000,00	0,00	-90 000,00		145 000,00
70	Produits des services, du droit de suite et autres divers	442 000,00	0,00	0,00		470 000,00
73	Impôts et taxes	45 000,00	0,00	0,00		19 000,00
74	Dotations, subventions et participations	6 067 000,00	0,00	10 000,00		6 057 000,00
75	Autres produits de gestion courante	51 500,00	0,00	0,00		14 000,00
	Total des recettes de gestion courante	6 700 500,00	0,00	-10 000,00		6 700 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes autres que fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes créées en fonctionnement	6 700 500,00	0,00	-10 000,00		6 690 000,00
049	Opérations d'ordre de rattachement (3)			0 000,00		0 000,00
042	Opérations d'ordre de rattachement de la section de base			0,00		0,00
	Total des recettes créées en fonctionnement	0,00	0,00	0 000,00		0 000,00
	TOTAL	6 700 500,00	0,00	34 190,00		6 734 690,00

R 602 RESULTAT REPORTE DE L'ANTERPE (4)	42 129,00
---	-----------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPLETES	6 734 690,00
---	---------------------



SECTION INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3
---	-----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	LIBRE	Pour mémoire budget précédent	Montant à modifier 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (-) (+) (2) + (3)
010	Stades (2)		0,00	0,00		0,00
20	Subventions d'équipement (art. 204)	17 700,00	0,00	0,00		17 700,00
204	Subventions d'équipement matériel		0,00	0,00		0,00
21	Subventions corporatives	457 000,00	0,00	0,00		457 000,00
22	Subventions d'équipement affectées (2)		0,00	5 000,00		5 000,00
23	Subventions en cours	829 000,00	0,00	0,00		829 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1374 700,00	0,00	5 000,00		1379 700,00
01	Fonctionnement (art. 100)		0,00	0,00		0,00
02	Investissements		0,00	0,00		0,00
03	Projet de loi relatif aux		0,00	0,00		0,00
04	Compte de liaison affectée (2)		0,00	0,00		0,00
05	Subventions et concours affectés à des participations		0,00	0,00		0,00
06	Autres dépenses affectées		0,00	0,00		0,00
07	Autres dépenses affectées		0,00	0,00		0,00
08	Autres dépenses affectées		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses affectées		0,00	0,00		0,00
05	Total des opérations en capital (art. 100)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'investissement	1374 700,00	0,00	5 000,00		1379 700,00
040	Opérations d'investissement (art. 100)			0,00		0,00
041	Opérations d'investissement			0,00		0,00
	Recettes affectées d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	1374 700,00	0,00	5 000,00		1379 700,00

0 000 000 000 (TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT COURANTS	1379 700,00
---	--------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	LIBRE	Pour mémoire budget précédent	Montant à modifier 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (-) (+) (2) + (3)
010	Stades (2)		0,00	0,00		0,00
20	Subventions d'équipement (art. 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement matériel		0,00	0,00		0,00
21	Subventions corporatives		0,00	0,00		0,00
22	Subventions d'équipement affectées (2)		0,00	0,00		0,00
23	Subventions en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
01	Fonctionnement (art. 100)		0,00	0,00		0,00
02	Investissements		0,00	0,00		0,00
03	Projet de loi relatif aux		0,00	0,00		0,00
04	Compte de liaison affectée (2)		0,00	0,00		0,00
05	Subventions et concours affectés à des participations		0,00	0,00		0,00
06	Autres dépenses affectées		0,00	0,00		0,00
07	Autres dépenses affectées		0,00	0,00		0,00
08	Autres dépenses affectées		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes affectées		0,00	0,00		0,00
05	Total des opérations en capital (art. 100)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'investissement		0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'investissement (art. 100)			0,00		0,00
041	Opérations d'investissement	165 000,00		0,00		165 000,00
042	Opérations d'investissement			0,00		0,00
	Total des recettes affectées d'investissement	165 000,00		0,00		165 000,00
	TOTAL	165 000,00	0,00	0,00		165 000,00

0 000 000 000 (TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT COURANTS	165 000,00
---	-------------------

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

ESADMM CA 17/07/2019
 Délibération n°DELIB_06_FI_19_D7_17_DM_1

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de décision modificative n°1 du budget, exercice 2019.

Article 2 : de modifier en conséquence les montants inscrits aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrage exprimés	10
Votes pour	10
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est adoptée.

Fait à Marseille, le 17 Juillet 2019.

La Présidente



Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.